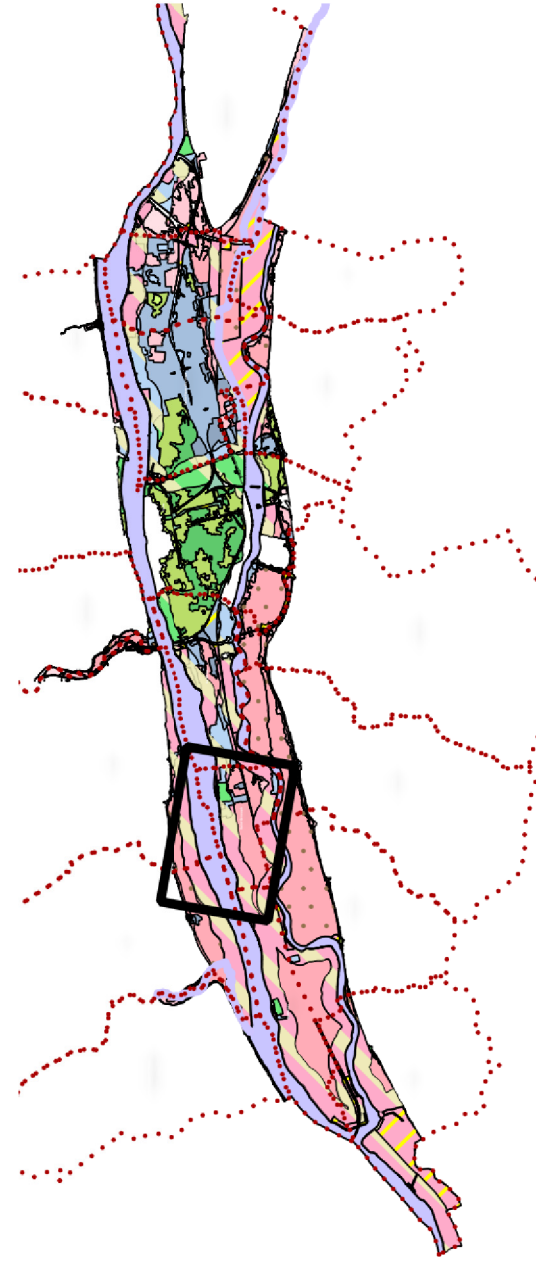


Plan de Prévention Des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation

Val de Tours - Val de Luynes



Carte du zonage réglementaire

Extrait

Saint-Genouph

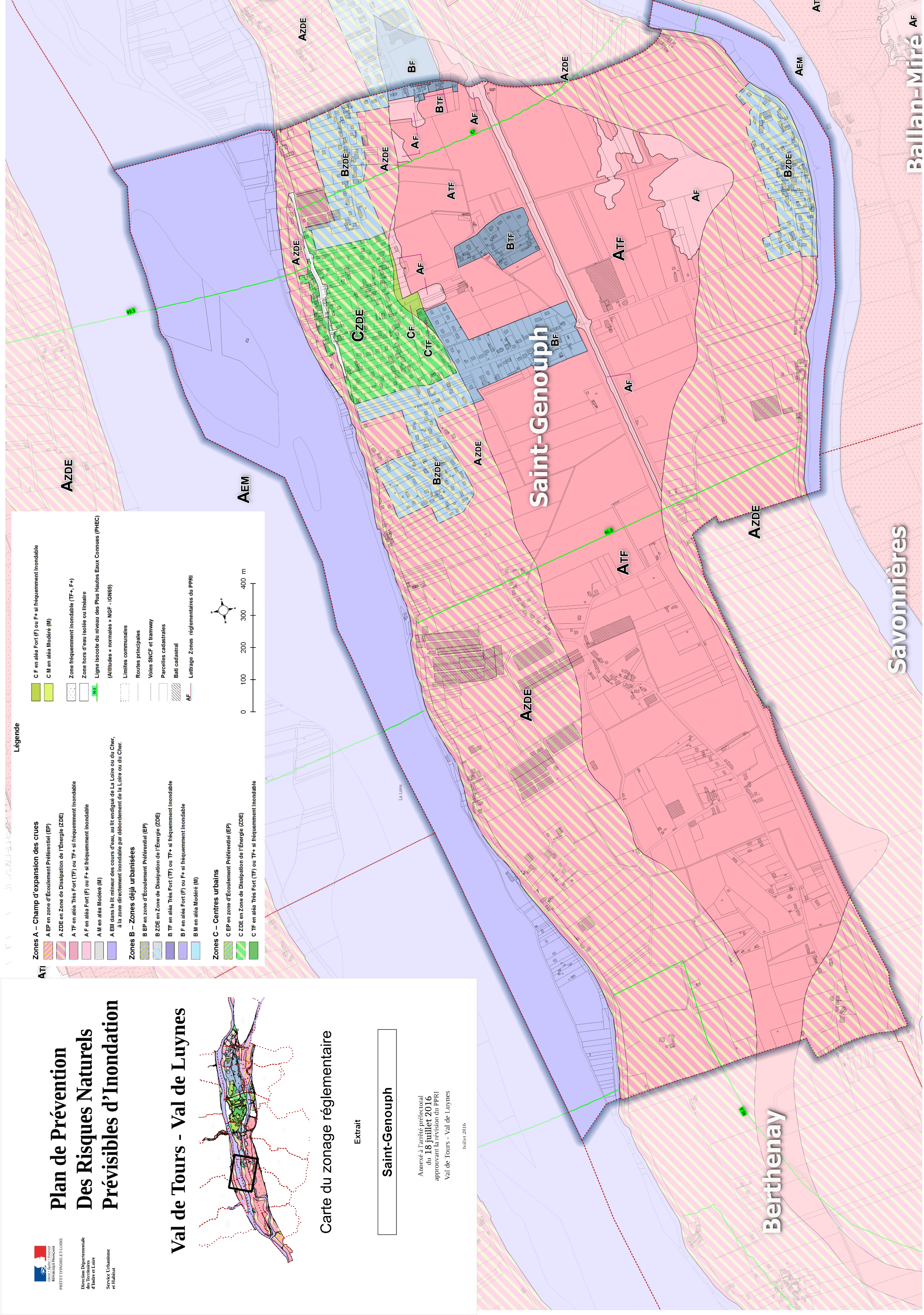
Annexé à l'arrêté préfectoral
du 18 juillet 2016
approuvant la révision du PPRI
Val de Tours - Val de Luynes

Juillet 2016

Légende

ZONE A – Champ d'expansion des crues	C F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquentement inondable
A EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)	C M en aléa Modéré (M)
A ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)	Zone fréquemment inondable (TF+, F+)
A TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquentement inondable	Zone hors d'eau isolée ou linéaire
A F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquentement inondable	Ligne isocote du niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)
A M en aléa Modéré (M)	(Altitudes « normales » NGF -IGN69)
A EM dans le lit mineur des cours d'eau, au lit endigué de La Loire ou du Cher, à la zone directement inondable par débordement de la Loire ou du Cher.	Limites communales
Zones B – Zones déjà urbanisées	Routes principales
B EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)	Voies SNCF et tramway
B ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)	Parcelles cadastrales
B TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquentement inondable	Bail cadastral
B F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquentement inondable	Lettrage Zones réglementaires du PPRI
B M en aléa Modéré (M)	
Zones C – Centres urbains	
C EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)	
C ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)	
C TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquentement inondable	

0 100 200 300 400 m



Saint-Genouph

Berthenay

Savonnières

Ballan-Miré